

m'ont demandé d'en parler, c'est celle des déductions permises pour les réceptions et les congrès. Un exploitant forestier m'a demandé ce qui en était. Il vend le gros de ses produits à l'étranger, et fait ses affaires, en grande partie, lors de congrès ou de réunions aux États-Unis. Il dit que la concurrence la plus sérieuse lui vient de l'industrie du bois des autres pays. Je crois injuste de ne pas admettre les frais de représentation qui sont tout à fait légitimes. Ils peuvent attirer au Canada des commandes d'exportation et, en rejetant ces frais, on dessert le pays. Si je le dis, c'est que nous voulons certes augmenter nos ventes à l'exportation.

• (2.40 p.m.)

Les concessions spéciales faites à l'industrie minière sont susceptibles de changer. Le Livre blanc propose, en particulier, de supprimer le dégrèvement d'impôt de trois ans. Le ministre des Finances (M. Benson) a dit qu'il en coûterait bien trop cher au gouvernement. C'est peut-être vrai, mais j'aimerais voir les chiffres. On peut très bien dire que c'est trop cher et inutile, mais j'aimerais voir les chiffres. La plus grande industrie minière de ma circonscription d'Algoma, celle de l'uranium, a tenté de connaître le montant des impôts payés au Canada par les sociétés d'extraction d'uranium, mais en vain. Je viens du Missouri (sceptique), monsieur l'Orateur et je veux voir ces chiffres.

Une voix: Vous venez d'où? Pourquoi pas Algoma?

M. Foster: J'aimerais voir les chiffres et prendre ma décision en conséquence. Le Nord de l'Ontario dépend de l'industrie minière et celle-ci n'est certainement pas favorisée par les dispositions de la loi sur les subventions au développement régional adoptée l'an dernier. Nous voulons étudier soigneusement tous les changements qui pourront affecter cette industrie avant qu'ils ne soient adoptés. Ils sont peut-être justifiés. S'ils le sont, je suis sûr que le ministre pourra fournir des chiffres pour le prouver.

On a beaucoup critiqué, dans ma circonscription, l'impôt sur les gains de capital tels qu'ils s'appliquent aux gains de capital non réalisés. J'aimerais que le comité permanent étudie la question pour s'assurer que nous ne nuisons pas davantage au développement et à la croissance plus que nous ne bénéficierions de l'augmentation des impôts. Le comité permanent des finances, du commerce et des

[M. Foster.]

questions économiques aura l'occasion d'étudier la question, tout comme les Canadiens d'ailleurs, car je suis sûr qu'en 1970, on en parlera partout au Canada.

Peut-être le temps est-il venu pour ce comité de faire l'expérience de la télévision, pour que les Canadiens puissent voir comment il s'occupe du problème de la réforme fiscale. Ils pourront y participer en transmettant leurs suggestions de sorte que l'an prochain le comité pourra présenter une loi plus équitable de l'impôt sur le revenu au Canada.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les remarques faites au cours de ce débat se révéleront utiles à l'étude d'ensemble sur le Livre blanc. Je pense, cependant, que c'est devant le comité parlementaire, ou bien au cours des discussions du comité mixte que l'on envisage de réunir qu'il faudra frapper le grand coup à cet égard. C'est une tâche qui incombera non seulement à la Chambre lorsqu'elle adoptera les mesures qui peuvent découler du Livre blanc mais plus particulièrement encore aux Canadiens. Le ministre des Finances (M. Benson) a dit la semaine dernière aux trésoriers provinciaux: «Nous changerons n'importe quoi dans le Livre blanc si l'on peut nous convaincre que cela doit être changé.» C'est une déclaration qui laisse la porte ouverte.

S'il faut en croire les réactions que j'ai entendues ou que j'ai lues, il faudra qu'on apporte de nombreux changements au Livre blanc avant qu'il puisse être inclus dans la législation. Il semble que ce soit la tâche du comité spécial d'entendre ces critiques et de convaincre le gouvernement qu'il y a beaucoup de changements à apporter au Livre blanc.

M. Blair: Le député me permettrait-il une question? Voudrait-il me dire si ses collègues et lui-même sont prêts à permettre le renvoi du Livre blanc à un comité afin que les gens puissent réellement donner leur avis?

Des voix: Quelle question stupide!

M. Thompson: Cette question est tout à fait superfétatoire, monsieur l'Orateur, et n'est certainement pas conforme à l'esprit de la Chambre. Notre parti n'a nullement l'intention d'empêcher ce Livre blanc d'être envoyé à un comité. C'est à cela que servent les comités. C'est bien ce que je me suis efforcé de dire et je ne comprends guère la portée de la question.